

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

**Communauté de Communes de la Moivre à la Coole**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 12 MARS 2020**

Le 12 mars 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Marson, sous la présidence de M. Hubert ARROUART, Président, en vertu de la convocation faite le 6 mars 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	37
- représentés ou ayant donné pouvoir	2
- votants	39
- ont voté pour	39
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Gilles ADNET par Maurice HUET (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante).

Absents : Bernard COUSIN, Hubert FAUCONNIER, Jean-Christophe MANGEART (excusé), Fabrice REVELLI, Jean-Marie ROSSIGNON.

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 854-2020**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

**OBJET :**  
**Subvention stage d'escrime**  
**Ecole de Vésigneul-sur-Marne**

Le conseil nomme Mme Marcelle SCIEUR pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet de stage d'escrime de novembre 2019 à mars 2020 pour 145 élèves de l'école de Vésigneul-sur-Marne.

Le montant total du projet s'élève à 1 400.00 € soit 9.65 € par enfant.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le montant de la subvention sollicitée est de 700.00 € mais il rappelle la règle qui est d'accorder au maximum 30 % de la dépense soit 420.00 €.

Vu la délibération N° 640-2018 du 20 juin 2018 fixant le règlement intérieur d'attribution des subventions aux écoles ;

Considérant l'avis de la commission scolaire réunie le 10 mars 2020 ;

Considérant que l'activité a débuté avant l'octroi de la subvention ;

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 420.00 € à l'école de Vésigneul-sur-Marne pour 145 élèves pour un stage d'escrime de novembre 2019 à mars 2020.

**DÉCIDE** de mener une réflexion de modification du règlement intérieur d'attribution des subventions aux écoles pour ajouter une mention de demande d'autorisation à la communauté de communes de la Moivre à la Coole avant de débiter une activité dans l'attente de la décision d'attribution d'une subvention.

Extrait certifié conforme,



Hubert ARROUART

Hubert ARROUART  
2020.03.20 09:30:24 +0100  
Ref:20200317\_171201\_2-2-O  
Signature numérique  
le Président